

Déchets Ménagers Spéciaux

Depuis le 1er décembre 2011, les dépôts de Déchets Ménagers Spéciaux sont autorisés en déchetterie de Solesmes.

Sont acceptés :

Produits solides ou pâteux : pots, boîtes, tubes de peinture, vernis, teinte, cire, durcisseur, résines, colles, silicones…

Produits inflammables : bidons et bouteilles de white spirit, acétone, alcool à brûler, liquide de frein, liquide lave glace ou vitre, liquide de refroidissement…

Acides ou produits contenant de l'acide : acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide phosphorique, antikal, détartrants, certains déboucheurs…

Produits basiques, solides ou liquides : soude caustique, lessive de soude, ammoniaque, destop, eau de javel, potasse, chaux (vive ou éteinte)…

Tous produits chimiques conditionnés en aérosols : aérosols vides ou pleins de peinture, vernis, décapants, insecticides, produits de nettoyage…

Tous produits dangereux de jardinage SAUF COMBURANT, GAZ OU EXPLOSIF : désherbant, fongicides, insecticides, anti-fourmis, répulsifs, mort aux rats…

Combustibles solides : chlorate de soude (désherbant total), ammonium nitrate (engrais), galets de chlore, pastilles de javel.

ATTENTION : ISOLER CHAQUE PRODUIT, NE PAS DEPOSER LES LIQUIDES

Tous produits dangereux pour l'environnement non classés dans les autres catégories

EN SEPARANT LES LIQUIDES DES SOLIDES